

LA SUISSE,  
OU  
ESQUISSE D'UN TABLEAU  
HISTORIQUE, PITTORESQUE ET MORAL  
DES CANTONS HELVÉTIQUES;

PAR G.-B. DEPPING,  
Membre de plusieurs Sociétés littéraires.  
DEUXIÈME ÉDITION,  
Revue et augmentée;  
Ornée de Costumes et de Paysages.

TOME TROISIÈME.



PARIS,

A LA LIBRAIRIE D'ÉDUCATION D'AL. RYMERY,  
RUE MARAINE, n° 30.

1824.

28.

CANTON DE FRIBOURG.

LE pays de Fribourg touche d'un côté au lac de Neuchâtel et au canton de Vaud, et de l'autre à celui de Berne : il est donc placé entre le Jura et les Alpes; ces deux chaînes étendent des ramifications dans le canton; ce sont le petit Jorat et une branche du Stockhorn bernois. A Châtel-Saint-Denis, les Alpes et le petit Jorat se rapprochent, et ne sont guère séparés que par la Vavayse. Le midi et le sud-ouest du canton sont tout hérissés de montagnes et rochers, qui pourtant ne s'é-

29

lèvent pas au-delà de six mille pieds. Du marbre, du calcaire, de la pierre à fusil, du tuf, du gypse, de l'argile jaune ou rouge, etc., voilà les masses dont se composent ces montagnes. Mais ce qui rend les hauteurs fribourgeoises encore plus importantes pour les habitants que ces minéraux, ce sont les beaux pâturages qui en couvrent les flancs, ou qui se prolongent dans les vallées entre les coteaux. C'est là ce qui constitue la vraie richesse des Fribourgeois, et donne lieu à sa principale occupation, l'entretien du bétail et la confection du fromage.

La partie septentrionale du canton, étant bien moins montagneuse que le nord, possède plus de terres labourables, et jouit d'une température plus douce. La récolte est ordinairement suffisante pour les besoins du canton; on exporte du bois scié en planches ou équarri pour la France, d'où, à son

30

tour, le canton tire tout le sel dont il a besoin. On cultive beaucoup de fruits, du tabac, du lin et du chanvre.

Cependant la première ressource est toujours le bétail. Environ douze mille vaches fréquentent les pâturages des Alpes, tous les ans, du 15 mai au 9 octobre. On évalue le produit de chacune à deux quintaux de fromage; en sorte que tout le revenu des vaches laitières se monte à vingt-quatre mille quintaux. On n'a compris dans cette évaluation que le fromage destiné à l'exportation; il s'en consomme en outre, dans le canton, une grande quantité, surtout de l'espèce appelée *vacherin*, qui n'est pas d'une longue conservation, et dont on fait un mets habituel, la *fondue*. On fait en outre beaucoup de fromage de chèvres. C'est sur la chaîne des monts de Gruyères, longue de dix lieues et large de quatre, que se font les fromages de ce nom. Les Alpes



de Charmey en fournissent les meilleurs ; les pâtres louent souvent les pâturages et les vaches pour la belle saison ; les fromages, façonnés dans les chalets des hauts pâturages, s'envoient ensuite dans les vallées et régions inférieures pour y être salés. Les Alpes les plus élevées, étant couvertes des plantes les plus aromatiques, donnent aussi les fromages les plus savoureux. Les montagnes du Fribourg sont riches en plantes ; et, sous ce rapport, elles cèdent peu aux cantons les plus montagneux de la Suisse.

Quoique les fromages soient moins exquis sur les montagnes peu élevées, appelées dans ce pays *Giles*, et en patois *Dgithes*, on aime néanmoins aussi les pâturages de ces montagnes, parce qu'on peut en faire usage plus longtemps, et que, par conséquent, le produit en est plus considérable. La beauté du bétail fribourgeois est con-

haute instruction ; il est probable que leur influence s'étendra jusqu'à l'instruction primaire ; d'après une ordonnance du gouvernement, le clergé est d'ailleurs spécialement chargé de la surveillance des écoles. En général, dans le canton de Fribourg, le clergé exerce beaucoup d'autorité. On a vu naguère l'évêque faire la chasse à tous les exemplaires des œuvres de Voltaire et de Rousseau, qui se trouvaient chez les libraires ; cette persécution, qui ne serait pas tolérée dans un royaume constitutionnel, est odieuse dans une république, telle que Fribourg prétend l'être.

Le patriciat a usurpé le pouvoir à Fribourg comme à Berne : les guerres de la révolution française avaient mis fin à son règne, et introduit une égalité parfaite des droits de toutes les communes ; mais, depuis que l'acte de médiation a été imprudemment détruit

nue ; c'est là le principal objet de l'attention et des soins des habitants des campagnes, et même des villes. Pour le reste, il règne une négligence presque générale. On fait du vin médiocre, on ménage mal les forêts ; les routes sont en mauvais état : on ne tire qu'un faible parti des productions rurales qui pourraient alimenter les fabriques, telles que les peaux de bestiaux, la laine, etc. Le peuple montre beaucoup d'inertie, n'a point d'esprit public, est intolérant et superstitieux, et tient à chômer toutes les fêtes de l'ancien calendrier ; il perd par conséquent une bonne partie de l'année ; il est attaché aux vieux usages, et accueille mal toutes les améliorations, tous les nouveaux procédés. Dans les derniers temps, des amis de l'humanité ont essayé d'éclairer le peuple, en instituant de bonnes écoles ; mais les jésuites ont réussi à s'emparer de nouveau de la

en 1814, le patriciat est ressuscité, et blesse de la manière la plus ouverte les droits des communes fribourgeoises. D'après la constitution précédente, le grand conseil se composait de soixante membres ; c'était bien assez pour un aussi petit pays. Maintenant il existe, pour une population de soixante-dix mille âmes, une légion de conseillers qui doivent leurs titres à quelques familles électORALES. La bourgeoisie de la ville de Fribourg est divisée, comme dans les temps féodaux, en gros et en petits bourgeois. Les premiers jouissent des privilèges des patriciens ; pour cela il faut qu'ils possèdent cinquante mille francs de biens. A l'exclusion du reste de la bourgeoisie, les patriciens seuls nomment cent huit membres du grand conseil ; tout le reste du canton n'en nomme que trente-six, encore cette dernière élection se fait-elle par les fonctionnaires municipaux : en sorte





qu' le peuple est réellement exclu des élections par la constitution de 1814. Le petit conseil, composé de vingt-huit membres, y compris les deux avoyers, se tire du grand conseil, et se divise en deux sections, le conseil d'état et le tribunal d'appel. Ce petit conseil nomme lui-même les membres qui doivent en faire partie; c'est encore un étrange privilège dans une république. Le grand conseil nomme les sept membres du tribunal de censure, obligé par le but de son institution à veiller à-la-fois sur le maintien de la constitution et des bonnes mœurs. A cet effet, il s'assemble tous les ans, le jour anniversaire de la bataille de Morat, pour examiner la conduite publique et même privée de chaque membre du grand conseil; il a droit d'éliminer ceux contre lesquels il s'élève de fortes plaintes. Un membre du grand conseil qui prendrait vivement la défense du

la contrainte absurde que leur impose la rigidité du patriciat pendant le reste de l'année; tout le monde danse, tout le monde oublie les petits seigneurs qui gouvernent ce petit pays. L'idée de la danse s'est tellement associée dans l'esprit du peuple avec celle de la fête de la dédicace, qu'il ne l'appelle que la *dédicace générale des danses*; effet plaisant du décret bigot de ses maîtres. Les noces sont, par la même raison, des occasions de fêtes; on y voit souvent réunies plus de cent personnes; les musiciens jouent à ces noces une marche, qu'on peut appeler locale, puisqu'on ne l'entend que dans ce canton.

Quant aux chansons fribourgeoises, elles sont généralement sur des airs tristes et monotones, et les paroles valent encore moins que les airs; il faut en excepter quelques rondes en patois, ou *coraules*, où il y a du mébin

peuple contre les patriciens courrait grand risque d'être condamné par ce tribunal. Le droit de censure paraît plaire beaucoup au gouvernement fribourgeois; car le grand conseil se l'est réservé aussi contre les membres du petit conseil. Au lieu de créer cette institution singulière, qui n'atteint pas du tout le but qu'on s'était proposé, on aurait mieux fait d'établir la liberté des élections; la censure aurait appartenu alors au peuple, qui aurait puni les mauvais représentans, en ne les réélisant pas.

Les patriciens ne se sont pas contentés d'enlever au peuple ses droits civils: ils le gênent jusque dans ses réjouissances: ils lui défendent de danser en public, hors les noces, le lundi et mardi gras, et la fête de la dédicace des églises; encore faut-il que toute joie cesse dès que huit heures sonnent. Ces jours, les pauvres habitans se dédommagent de

plus de gaieté et de rythme que dans les autres chansons, quoiqu'elles ne brillent guère par la richesse de la poésie. Mais elles servent à égayer le peuple, surtout dans les soirées d'été; c'est un grand mérite dans ce canton, où le patriciat n'est rien moins que gai.

Dans la partie du canton où l'on parle *romand*, il règne plus de vivacité et d'activité chez les habitans que dans celle où l'allemand est la langue dominante. Le romand, qui ressemble sous plusieurs rapports au patois français, peut se diviser en trois dialectes: celui du haut-pays ou le *gruyerin*, celui du moyen-pays ou *lo quetzo*, et celui du pays-bas ou *lo broyar*. Le dernier, qui se parle le mieux à Estavayé, sur le lac de Neufchâtel, est le plus doux. *Lo quetzo*, qui désigne le patois de la partie moyenne de Fribourg, est le mot que l'on donne aussi à l'habitant de cette contrée; il signifie



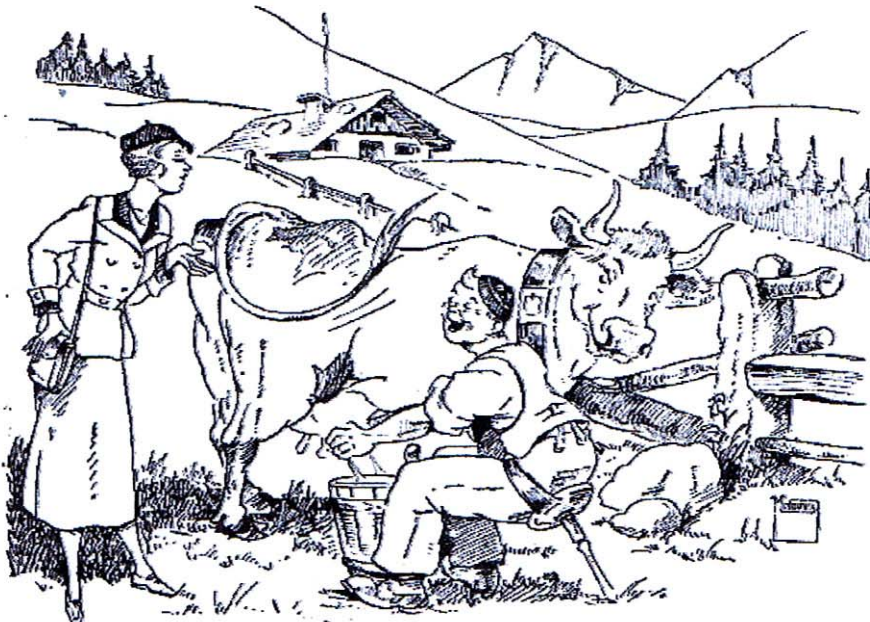
littéralement, le tiède. Le langage des montagnards, surtout à Lessoc et Montbovon, est le plus rude et le plus abondant en mots d'origine étrangère; on y rencontre des restes de latin et d'italien, et des mots qui ne se rapportent à aucune des langues du voisinage. *Nos irans, vos iras, gl'irant*, rappelle évidemment la conjugaison latine *eramus, eratis, erant*; la plupart des mots féminins sont terminés en *a*, comme en latin, en italien et en provençal: *damna*, du latin *domina*, est la mère; comme *segna*, de *senior* ou *signor*, est le père; *nion*, de *nemo*, personne; la vache est *armallie* ou *ermallie*; *bacon* est le lard, comme *bacon* en anglais est le jambon. On prononce le double *t* à peu près comme dans quelques langues du nord on prononce le *th* ou le *d* du milieu.

La vie pastorale, qui est celle de ces montagnards, a beaucoup de mots

particuliers; par exemple: *bagne*, petite vache; *djeinthe*, revenu que procure une vache; *dietszo*, vase large, mais peu profond, pour conserver le lait; *intzotounazo*, pâturage d'été; *pojir*, partir avec le troupeau pour le faire paître; *toura*, vache de deux ans; *tomma*, fromage maigre; *zau*, pâturage boisé dans les montagnes; *signo*, valet des chalets.

Voici les premiers couplets d'une coraule ou ronde fribourgeoise en romand:

1. Ingrat, te t'is deshonora,  
T'as touma tot toun cals;  
Te m'avés tant et tant zoura  
De m'itre adi fidelo.  
Valet trompiau! qu'est devignu  
Lo teim d'otrèvei que gl'ai yo?
2. Quand gl'allavo deso l'ormi  
Dansir desu l'herbetta,  
Rein à tès e n'ire plie bi  
Que ta bouqa Nanetta.  
Valet trompiau! etc.



### Une débutante

— Je voudrais bien apprendre à traire, mais j'aimerais débiter avec un veau...